



CONVENTION de FORMATION PROFESSIONNELLE NIVEAU I à XII VANNERIE D'OSIER

La présente convention règle les rapports entre :

L'ORGANISME DE FORMATION :

Raison sociale : La Clairière aux Paniers Numéro SIREN : 4517210700012
Domicilié.e à : 155 chemin des saules, ldt. Rabette 24380 Saint Mayme de Pereyrol.
Tél : 05.53.04.54.26 / 06 81 30 18 76 courriel : contact@laclairiereauxpaniers.com
Représentée par : Madame Tiane Cattet, en qualité de : Formatrice osiériculture-vannerie.
Enregistrée sous le n° 72 24 01 560 24 auprès du Préfet de région Aquitaine.

LE CO-CONTRACTANT :

Raison sociale : Numéro SIRET :
Domicilié à :
Téléphone :courriel :
Représentée par : En qualité de :

LE STAGIAIRE :

Prénom NOM :
Domiciliée à :
Téléphone : Courriel :

Est conclue la convention suivante, en application du livre III de la Sixième partie du Code du travail portant sur l'organisation de la formation professionnelle continue :

INTITULÉ : Apprentissage des techniques de base de la vannerie traditionnelle d'osier et notions théoriques d'osiériculture.

PUBLICS VISÉS - PRÉREQUIS :

Demandeur.se d'emploi, Personne handicapée, Salarié.e, Actif.ve non salarié.e.
Niveau d'entrée : sans niveau spécifique. Modalité de sélection : entretien individuel.
Prérequis pédagogiques : aucun.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES :

À l'issue de la formation, le.la stagiaire doit être capable de :
-Préparer une fiche technique.
-Préparer, trier et tremper les fibres d'osiers.
-Réaliser leurs mises en forme selon différentes techniques et en assurer les finitions.

CONTENU : (progression pédagogique, détail en annexe)

Modules niveau 1 et 2 : VANNERIE RONDE, d'une durée de 2 fois 35 heures (70 heures).
Modules niveau 3 et 4 : VANNERIE OVALE, d'une durée de 2 fois 35 heures (70 heures).
Modules niveau 5 et 6 : VANNERIE RECTANGULAIRE, d'une durée de 2 fois 35 heures (70 heures).
Modules niveau 7 et 8 : VANNERIE À JOURS, d'une durée de 2 fois 35 heures (70 heures).
Module niveau 9 : VANNERIE DE BOULANGERIE, d'une durée de 35 heures.
Module niveau 10 : VANNERIE SUR MOULE EN BOIS, d'une durée de 35 heures.
Module niveau 11 et 12 : VANNERIE TRADITIONNELLE, d'une durée de 2 fois 35 heures (70 heures).

ORGANISATION

LA FORMATRICE :

Mme Tiane Cattet, diplômée de l'ENOV (École Nationale d'Osiericulture Vannerie).
Enregistrée sous le n° 72240156024 auprès du Préfet de région Aquitaine.

CATÉGORIE DE L'ACTION : N°6 de l'article L6313,1 du code du travail : acquisition, entretien et perfectionnement des connaissances.

DATES :

DURÉE : 12 modules de 35 heures soit 420 heures.

LIEU : 155 chemin des saules, lieu-dit Rabette 24380 SAINT MAYME DE PEYREROL.

MODALITÉS D'ACCÈS ET DE DÉROULEMENT :

Un entretien individuel ainsi qu'un questionnaire d'informations générales sont préalables à la constitution du dossier de financement. Une fois l'accord de financement établi, le/la stagiaire est admis à la formation.

La formation débute à 9 heures le matin et se termine à 17 heures, une heure étant prévue pour le repas de midi. Le niveau est évalué par le formateur avec le/la stagiaire en début de formation, à la suite de quoi le/la stagiaire est tenu.e de suivre le programme établi, tout au long de sa formation. Seul le formateur peut décider de modifier une acquisition ou une autre afin de faciliter, d'approfondir ou d'individualiser l'apprentissage.

MOYENS PEDAGOGIQUES :

Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation.

Mise à disposition des outils et du matériel nécessaire : sellette, banc, étau, sécateur, poinçon, batte, moule, vaporisateur, perceuse, réglét etc ..., ainsi que des matières premières : osier blanc et brut, tourillons ...

Documents supports de formation à disposition : livres, revues, fiches techniques.

Accès libre au jardin pédagogique et à l'espace détente.

DISPOSITIF DE SUIVI D'ÉVALUATION DE LA FORMATION :

Feuilles de présence, mise en situation, formulaire d'évaluation de la formation.

NATURE DE LA SANCTION DE FORMATION :

Attestation de formation par niveau : de niveau I (35 heures) à niveau XII (420 heures).

SUITE DE PARCOURS :

L'activité de cet emploi/métier s'exerce au sein d'entreprises artisanales, de coopératives de production, d'organismes culturels et du patrimoine. Installation à titre individuelle en tant que vannier.ère ou employé salarié.

COÛTS DE FORMATION :

En contrepartie de cette action de formation, l'organisme financeur s'engage à acquitter les frais suivants :

Frais de formation : coût unitaire par module $490,00 \text{ €} \times 12 = 5880,00 \text{ € net}$

Nos tarifs ne sont pas soumis à la TVA (TVA non applicable, article 293B du CGI).

ASSURANCES :

Chaque stagiaire s'engage à contracter une assurance en responsabilité civile couvrant les risques liés à la présente formation.

Lorsque le/la stagiaire utilise, pour les besoins de son activité, son véhicule personnel, il lui est vivement conseillé de vérifier auprès de sa compagnie d'assurance les garanties précises de son contrat.

RÉCLAMATIONS :

Tout courrier relatif à votre réclamation doit être envoyé à l'adresse suivante : contact@laclairiereauxpaniers.com ou La clairière aux Paniers, 155 chemin des saules, lieu-dit Rabette 24380 SAINT MAYME DE PEYREROL.

Tout litige non résolu par voie amiable sera soumis à la seule compétence des Tribunaux de Périgueux, même dans le cas de pluralité de défendeurs.

Fait en double exemplaire, à St Mayme de Peyrol

le

Formatrice

Employeur (ou organisme financeur)

Stagiaire